

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE - 2019

La tenue du débat est obligatoire dans les Régions, les Départements, les Communes de plus de 3500 habitants, leurs établissements publics administratifs et les groupements comprenant au moins une commune de plus de 3500 habitants. Le débat doit avoir lieu dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif, celui-ci devant être adopté au plus tard le 15 avril.

Ce débat permet à l'assemblée délibérante de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le budget primitif et d'être informée de l'évolution de la situation financière de la collectivité.

Depuis la Loi du 27 janvier 2014 (MAPTAM) le débat doit également traiter des engagements pluriannuels envisagés et de l'évolution et des caractéristiques de l'endettement de la commune. Il donne également aux élus la possibilité de s'exprimer sur la stratégie financière de leur collectivité.

Par ailleurs, la loi n°2018-32 du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022 (LPFP) prévoit de nouvelles règles en la matière.

Ainsi, en complément des obligations de transparence renforcées par la loi NOTRe et transposées dans le CGCT aux articles D.2312-3 pour les communes et EPCI, s'agissant du contenu du rapport sur les orientations budgétaires, le II de l'article 13 de la LPFP dispose :

« À l'occasion du débat sur les orientations budgétaires, chaque collectivité territoriale ou groupement de collectivités territoriales présente ses objectifs concernant :

1° L'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, exprimées en valeur, en comptabilité générale de la section de fonctionnement ;

2° L'évolution du besoin de financement annuel calculé comme les emprunts minorés des remboursements de dette.

Ces éléments prennent en compte les budgets principaux et l'ensemble des budgets annexes. »

Contexte : Notre commune : situation financière au 31 décembre 2018

- En fonctionnement : un excédent de 390.621 € (similaire à 2017 : 400.177 €) auquel il convient d'ajouter le report de l'excédent des années antérieures (1.273.338 €), ce qui aboutit à un résultat de clôture global de 1.663.959 €.
- En investissement : un solde négatif de 106.368 € auquel il convient d'ajouter le report de l'excédent de l'année antérieure (183.016 €), ce qui aboutit à un résultat de clôture global positif de + 76.648 €, excédent à reporter sur l'exercice 2019.

Le programme d'investissement 2018 a atteint un total d'opérations d'investissement mandatées (payées à la fin de l'année) arrêté à 1.155.874 €.

Les restes à réaliser de l'exercice 2018 sont constitués :

- des dépenses d'investissement engagées en 2018 et non mandatées au 31 décembre qui sont arrêtées à 1.036.400 €, liées essentiellement aux travaux en cours et non achevés (voiries, enfouissements et éclairage public, bâtiments scolaires et communaux, équipements sportifs, PLU, MO église...).
- des recettes d'investissement certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre de recettes et rattachables à l'exercice 2018. Ces restes à réaliser s'établissent à 292.654 €, correspondant à des subventions pour les travaux de l'avenue du Château (CCM pour 127.000 €), de rénovation de l'église (Région et département pour 88.600 €) et pour la piste av. C. de Gaulle (DETR et département pour 77.020 €).
- En tenant compte des résultats de l'exercice antérieur, la balance du compte administratif 2018 dégage un résultat global pour cet exercice en excédent de 1.663.959 € en fonctionnement et en excédent de 76.648 € en investissement, auxquels s'ajoutent les restes à réaliser, à reporter sur le budget primitif 2019.

En 2018, la Collectivité a souscrit un emprunt sur 10 ans à hauteur de 350.000 € au taux de 0,99 %.

Compte tenu des remboursements effectués, l'encours total de la dette au 31 décembre 2018 augmente légèrement (1,2 %) pour atteindre 3.415.535 € (contre 3.372.060 € en 2017).

Le conseil municipal du 24 janvier 2019 a voté des ouvertures anticipées de crédits à hauteur de 235.200 € qui seront inscrits au budget primitif.

Orientations budgétaires 2019

Le BP 2019 confirmera la volonté de la Municipalité de poursuivre son programme ambitieux d'investissement et de remise à niveau du patrimoine communal, tout en tenant compte de son objectif de maintenir les dépenses de fonctionnement à un niveau raisonnable.

Les dépenses de fonctionnement ont été maîtrisées le mieux possible en 2018 et n'ont augmenté que de 2,4 % (pour revenir sensiblement au même niveau qu'en 2016). Les prévisions budgétaires pour 2019 tenteront de maintenir un niveau

similaire aux prévisions pour 2018, malgré en particulier l'évolution mécanique de la masse salariale, difficile à freiner, même sans augmenter les effectifs. Malgré ces contraintes fortes, la volonté de la Municipalité restera en 2019 de poursuivre l'effort engagé depuis plusieurs années sur l'entretien de la voirie, des équipements sportifs et des bâtiments communaux.

Section de fonctionnement

A - Dépenses

Les charges à caractère général (chapitre 011), qui regroupent les achats et services extérieurs ont été en hausse en 2018 de près de 146.000 € sur 1,382 M€. Même si la volonté de la Municipalité est de poursuivre la maîtrise des dépenses, les prévisions pour 2019 resteront toutefois à un niveau élevé sur des postes prioritaires (fournitures et entretien de voirie, terrains et bâtiments communaux) mais devraient rester sur les mêmes bases que l'estimation faite au BP 2018, à savoir aux alentours de 1,5 M€.

Les charges de personnel (chapitre 012) quant à elles devraient continuer à croître en 2019 par rapport à 2018 du fait de l'indemnité compensatrice de la hausse de la CSG (environ 13.000 €), de la fin de mise en œuvre du PPCR, du glissement vieillesse technicité (GVT), des nécessaires remplacements d'agents en congé maladie et, plus généralement, du fait de l'augmentation de la masse de travail. Toutefois, l'objectif est de ne pas augmenter l'effectif pour contenir le chapitre budgétaire.

L'augmentation des charges patronales et des cotisations de retraite devra être également prise en compte. De même, la poursuite des avancements d'échelon ou de grade de certains salariés et la participation de la collectivité à la protection sociale et à la garantie maintien de salaire des salariés auront toujours un impact sur ce chapitre budgétaire. Le contrat d'assurance du personnel, renégocié à la baisse sera maintenu avec les mêmes garanties qu'en 2017 et 2018.

Le rachat de services privés d'un agent auprès de l'IRCANTEC, pour un montant de l'ordre de 15.000 €, aura aussi une incidence financière.

Les charges de personnel restent le pan le plus important du budget communal et la stabilisation ou la baisse des autres dépenses de fonctionnement augmente automatiquement leur proportion dans le budget global.

Les estimations du 012 à ce stade sont envisagées aux alentours de 2,16 M€:

Pour les charges de gestion courante (chapitre 65), qui sont restées égales à 2017, il doit être envisagé de les augmenter légèrement afin de tenir compte de l'imputation dans ce chapitre des licences informatiques (+ 10.000 €).

Les autres dépenses du chapitre 65 devraient rester stables :

- La subvention municipale au CCAS, devrait être conforme aux années précédentes, alors que l'enveloppe budgétaire consacrée aux subventions aux associations devrait légèrement augmenter pour tenir compte des besoins spécifiques de certaines d'entre elles. Le forfait communal attribué aux établissements scolaires privés devrait également rester stable par rapport aux années antérieures, la variation de montant étant liée au nombre d'enfants brédois scolarisés.
- Les indemnités aux élus restent identiques.
- A noter que la contribution annuelle de la commune au SDEEG, d'un montant de 22.000 € environ, destinée à participer aux coûts d'entretien du patrimoine d'éclairage public, est complétée d'une participation pour le suivi énergétique des bâtiments pour 1.650 € environ (dispositif ECOBAT) et de 215 € pour la maintenance de la borne de recharge de véhicules électriques.

Les **charges financières (chapitre 66)** liées aux intérêts des emprunts en cours devraient se situer aux alentours de 110.000 €, en réduction par rapport à l'année écoulée. Les intérêts courus non échus, quant à eux, devraient rester négatifs.

Le montant global estimé des dépenses réelles de fonctionnement pourrait être arrêté aux alentours de 4,2 M€, similaire aux prévisions de 2018.

B - Recettes

Les prévisions de recettes doivent être prudentes, réalistes et sincères, mais difficiles à estimer précisément à ce stade, faute de détenir les données complètes fournies en début d'année par l'Etat, notamment en ce qui concerne les dotations de celui-ci (informations disponibles en fin mars ou début avril...).

Bien qu'en hausse d'environ 88.000 € par rapport à 2017, le total général des recettes reste en 2018 légèrement en deçà des recettes réalisées en 2016. Cette évolution montre que la commune a atteint un palier difficile à dépasser, si ce n'est par l'évolution des bases d'imposition, seul levier dynamique en

l'absence d'augmentation des taux d'imposition. Il convient en conséquence d'être particulièrement prudent cette année encore.

A ce stade de l'élaboration du budget, de premières prévisions peuvent être fournies :

70 Produits des services et ventes diverses :

Les principales recettes des services municipaux sont celles des services de cantine, des activités périscolaires et des centres de loisirs (300.000 € environ en 2018). Le changement de rythmes scolaires avec le retour à la semaine de 4 jours depuis la rentrée 2018/2019 a une incidence certaine sur le budget du fait de la disparition des TAP et de leur remplacement par des activités périscolaires sur d'autres créneaux. Les effectifs scolaires ne sont pas encore connus mais n'augmentent plus depuis quelques années. Ces recettes dépendent donc de la fréquentation des services communaux par les élèves des écoles.

Les recettes des services comprennent aussi, pour une part plus modeste, la billetterie des fêtes et spectacles (corrida essentiellement), les concessions funéraires, les redevances d'occupation du domaine public, la location de la salle des fêtes..., recettes aléatoires par nature.

Les recettes des services peuvent être estimées aujourd'hui, à tarifs constants, à un montant de l'ordre de 430.000 € environ.

73 Ressources fiscales (impôts et taxes) :

L'attribution de compensation de la taxe professionnelle versée par la Communauté de Communes restera plafonnée comme les années précédentes à 523 296 €.

Pour ce qui est des impôts directs, malgré le démarrage de l'application de la suppression de la taxe d'habitation, l'Etat continue à verser les douzièmes à partir des bases et des taux communaux. Ceux-ci seront maintenus par la Commune au même niveau que 2018. Les bases d'imposition prévisionnelles notifiées devraient évoluer en moyenne de 3,9 %, ce qui laisse présager un montant de recettes supérieur à celui de 2018.

Les taxes sur les pylônes électriques et sur la consommation d'électricité sont stables mais non maîtrisées par la Commune, pas plus que la taxe sur les droits de mutation qui dépend du dynamisme du marché immobilier : à noter que cette taxe a rapporté près de 112.000 € en 2018 (+ 19 % par rapport à 2017 !).

L'excédent de fonctionnement généré par ces recettes devrait permettre toutefois de présenter un programme d'investissement d'un niveau élevé.

74 Dotations et participations de l'Etat :

La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF), compte tenu de son mode de calcul, a poursuivi légèrement sa baisse en 2018, (- 0,8 %). Une simulation concernant la Commune indique une légère hausse potentielle de l'ordre de 3 500 € par rapport à 2018.

La dotation forfaitaire s'est montée à 383 558 € en 2018 contre 386.656 € en 2017, 423.062 € en 2016, 493.162 € en 2015 et 559.027 € en 2014. Les dotations de solidarité ou de péréquation ne sont pas connues à ce jour mais pourraient, comme en 2018, compenser partiellement cette baisse de la dotation forfaitaire, le potentiel financier de la Commune étant inférieur à la moyenne nationale, ce qui lui permet de bénéficier en partie de certains mécanismes de péréquation (dotation de solidarité rurale et dotation nationale de péréquation). Toutefois, aucune information à ce stade n'est disponible sur les montants de ces dotations pour 2019.

L'attribution de compensation des exonérations de la taxe d'habitation versée par l'Etat, après une **baisse régulière** de plusieurs années, est remontée à 28.868 € en 2017 et 32.184 € en 2018. Le montant notifié pour 2019 est de 33.203 €.

Les attributions de compensation des exonérations de taxes foncières ne représentent désormais que des montants marginaux (5.213 € pour 2019).

Les recettes de la Caisse d'Allocations Familiales constituent une ressource importante liée aux activités périscolaires et d'accueils de loisirs (dont l'Espace jeunes) et vient en complément de la participation financière des parents et de la Commune. Le contrat enfance jeunesse qui lie la Commune à la CAF a été renouvelé pour la période 2018 - 2021 : dans ce cadre, la recette devrait se situer autour de 125.000 € en 2019 et pourra varier en fonction de la fréquentation des services d'accueil.

A noter également que le retour à la semaine de quatre jours prive la Commune de la ressource du fonds de soutien aux rythmes scolaires (environ 15.000 €) et que, compte tenu des bonnes performances de la commune en termes de réalisation de passeports et de CNI, l'indemnité de l'Etat est portée de 8.500 € à 12.000 € environ par an.

Dans ce contexte, et dans l'attente des informations manquantes, le volume total des recettes réelles attendues pourrait être de l'ordre de 4,4 M€, montant légèrement supérieur aux estimations de 2018.

Section d'investissement

A - Dépenses

Après une année 2018 déjà riche en investissements, la section d'investissement de l'exercice 2019 sera encore particulièrement fournie de projets d'importance dont notamment :

- Création d'un cheminement doux le long de l'avenue de la Blancherie
- Evacuation des eaux pluviales du bief du moulin (busage)
- Divers travaux de réfection de la voirie communale : avenues de la sauque et du Reys (eaux pluviales), chemin d'Avignon, Allées des Princes et St Jean...
- Aménagement des trottoirs de l'avenue E. Capdeville (fonds de concours versé à la CCM)
- Eclairage public de l'avenue C. de Gaulle (tranche 1) et de la Place de l'église, ainsi que le remplacement d'une partie du parc d'éclairage public obsolète : Aliénor d'Aquitaine, Cante, Cassignols...
- Aménagement des cours de l'école élémentaire (tranche 1 à préciser)
- Etude de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement d'un terrain de rugby au stade André Mabile

A ce stade, le projet de rénovation intérieure de l'église (tranche 1) est ajourné du fait du retard pris dans le dossier de consultation des entreprises et de l'attente de la décision de la DRAC concernant les subventions à verser. Il pourra en être de même avec le dossier de l'AD'AP pour les mêmes raisons.

Les dépenses prévisionnelles d'investissement comprennent également le remboursement du capital des emprunts (estimé à 340.000 € environ) et le paiement des restes à réaliser de l'exercice 2018 (1.036.400 €).

Le montant global des dépenses de la section d'investissement devrait donc se situer aux alentours de 3,2 M€, dont 1,8 M€ en opérations nouvelles.

B - Recettes

Les recettes d'investissement comprennent notamment :

- les dotations, fonds divers et réserves :
 - Fonds de Compensation de la TVA : recette attendue de 118.454 € permettant de récupérer une partie de la TVA des dépenses

d'investissement de l'exercice 2017, mais aussi pour certaines dépenses d'entretien inscrites en section de fonctionnement (entretien de voirie et des bâtiments publics) :

- Assiette investissement : 621.016 € - dépenses exclues (5.457 €) = 615.559 € / taux FCTVA = 16,404 % / FCTVA = 100.976 €
- Assiette fonctionnement : 146.434 € - dépenses exclues (39.876 €) = 106.558 € / taux FCTVA = 16,404 % / FCTVA = 17.480 €

Taxe d'aménagement estimée à 150.000 € ;

Excédent de fonctionnement capitalisé : 667 000 € environ pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement

- les subventions d'investissement espérées à 250.000 € (Cheminement doux vers la Sauque et av. de la Blancherie, rénovation de l'église (DRAC), accessibilité, voirie) mais à estimer avec prudence ; tous les dossiers sont déposés notamment au CD afin de ne pas perdre d'opportunité.
- les restes à réaliser en recettes (292.654 €) ;
- les amortissements (environ 238.000 €) ;
- l'emprunt qui permettra d'équilibrer la section d'investissement (montant à définir pour équilibrer la section d'investissement) ;
- l'excédent de la section d'investissement de 2018 (76.650 €) ;

La recette de la vente de l'ancien centre de secours et du terrain annexe servant de parking (590.000 €) n'est pas inscrite à ce stade, faute de certitude sur les délais de la vente et de la signature des actes.

En incluant l'excédent de fonctionnement capitalisé et le virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement, le montant global des recettes de la section d'investissement devrait donc se situer aux alentours de 3,2 M€, équilibré avec le niveau des dépenses.